

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Julien FIAT, Christophe RUET, Noël GARDEN, Béatrice FIAT

Absents excusés : Philippe GALL, Nathalie BOCQUERAZ

Procuration : Philippe GALL donne pouvoir à Gilles GUINARD

Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024-45 : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE POUR CEDER UN CHEMIN A ORNON VILLAGE

Madame le Maire rappelle au conseil l'intention de céder le chemin à Monsieur et Madame BONADONNA à Ornon Village. En effet le chemin longe leur maison.

C'est un chemin désaffecté de l'usage du public depuis très longtemps et il est sans issue.

Par délibération du 28 Mars 2023, il a été décidé à l'unanimité d'acquérir cette parcelle pour un montant forfaitaire de 200.00 €

Par cet acte de vente, la commune ne remet pas en cause l'utilisation d'une voie communale.

Par conséquent, il n'y a pas lieu d'avoir recours à une enquête publique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente entre la commune et Monsieur et Madame BONADONNA

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches concernant cette vente.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**

